



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 17 décembre 2013
Compte rendu affiché le : 24 décembre 2013
Date de la convocation : 11 décembre 2013

Nombre de délégués : 33	Nombre de délégués concernés : 33
En exercice : 33	En exercice : 33
Présents : 17	Présents : 17
Votants : 17	Votants : 17

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Philippon B, Tardy F, Lornage F, Boudier J P
CCFL : Séon M, Rousset L,
CCHL: Larue M F, Villard P, R Bouchut,
SEM : Guyot P

Autres communes: Piot M, Pallandre A, Laval D, Mme Bussière L, Barcet A

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Louat R, A Philippon, Moralès P, Gonon P, Bouchut O, Rousset E, Vincent G

N° 466 Objet : Paiement des dépenses d'investissement sur le budget du SPANC

Monsieur le Président rappelle L'article 1612-1 du CGCT :

«Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à la date limite du vote du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, et pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme, les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture d'autorisation de programme.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Il est demandé au Comité syndical de bien vouloir ouvrir les crédits d'investissement ci-dessous dans l'attente du vote du budget 2014 devant intervenir avant le 15 avril 2014.

Article	Libellé de l'opération	Montant Budgétisé 2013	Montant d'anticipation demandé
4581	Travaux de réhabilitation ANC	786 316 €	154 095.02 €

Il y a obligation de reconduire au BP 2014, au minimum le montant de crédits ouvert par anticipation.

Copie conforme au registre

SIMA COISE
Fait à Saint Galmier
Le 17 décembre 2013
42330 Saint Galmier
Le Président
Jean Yves Charbonnier